



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le site des Antilles de Jonzac :

- Une convention de partenariat avec le groupe Pierre & Vacances Centers Parcs, valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024.
- Une convention de partenariat avec le groupe Pierre & Vacances Centers Parcs, valable du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024

Fait à Jonzac,

Le - 7 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex